

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 24 (1936)

**Heft:** 479

  

**Artikel:** L'idée marche... enfin ! : [1ère partie]

**Autor:** E.Gd.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-262341>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Vérité violente gagne  
en vigueur.

Pierre VIRET, réformateur  
(1536)

## DIRECTION ET RÉDACTION

M<sup>lle</sup> Emilie GOURD, Crêts de Pregny

## ADMINISTRATION

M<sup>lle</sup> Marie NICOL, 14, rue Micheli-du-Crest  
Compte de chèques postaux 1. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

## Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale  
de Sociétés féminines suisses

## ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—

ETRANGER... » 8.—

Le numéro... » 0.25

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier. À partir de juillet, il est  
délivré des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour le semestre de  
l'année en cours.

## ANNONCES

La ligne ou son espace :

40 centimes

Réductions p. annonces répétées

## Lire en 2<sup>me</sup> page:

Le Rassemblement mondial pour la paix.  
H.-C. CHAMPURY: Choses d'Espagne. 1. Une  
fondation féminine à Barcelone.

## En 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> pages:

J. GUEYBAUD: La Conférence d'études du Com-  
ité pour la paix et le désarmement des  
organisations féminines internationales.

A. de M.: Les conditions du service domestique  
à l'étranger.

Nouvelles de diverses Sociétés féminines.

## En feuilleton:

Glané dans la presse.

## L'Idée marche... enfin!

...Et comment!

Depuis la publication de notre dernier nu-  
méro, en effet, dans lequel nous relations,  
comme chose dont le bruit courait, mais qui  
semblait encore parfaitement improbable, l'ac-  
cession d'une femme, dont le nom variait tous  
les jours, au gouvernement de la République  
française... depuis lors, quel changement!

Car ce n'est pas d'une seule femme, dont  
la liste du ministre Léon Blum, publiée officiel-  
lement le matin du 5 juin, annonçait la nomi-  
nation à des postes de commande, mais bien  
de TROIS. Et parmi ces trois noms, celui d'un  
des plus connus et des plus appréciés parmi  
les chefs du mouvement suffragiste français,  
celui de notre amie, M<sup>me</sup> Cécile Léon Brun-  
schvicg, présidente de l'Union française pour  
le Suffrage, en hommage rendu ainsi, non  
seulement aux capacités féminines, mais en-  
core au mouvement suffragiste français, et  
avec lui à la cause suffragiste dans le monde  
entier. On conviendra que la nouvelle a bien  
pu nous couper le souffle d'émotion et de  
joie.

Et de surprise aussi. Car c'est là un ren-  
versement brusque de nos théories et de notre  
doctrine suffragiste, et une situation para-  
doxale à souhait qui se crée. Ces trois femmes  
en les mains desquelles le nouveau gouverne-  
ment a placé en pleine confiance des « leviers  
de commande » pour employer l'expression à  
la mode, elles sont d'autre part des mineures  
devant la loi de leur pays. Elles qui vont  
disposer d'un pouvoir étendu pour réaliser  
des réformes depuis longtemps; elles qui  
siègent au banc du gouvernement à la  
Chambre (toujours aimable maintenant pour  
les féministes, le *Journal de Genève* s'est em-  
pressé de proclamer qu'elles y faisaient « sin-  
gulière figure »... et au Sénat, elles ne sont pas  
capables légalement d'être un seul de ces dé-  
putés qu'elles regardent maintenant sous un  
autre angle, ni même le dernier de ces conseil-  
lers municipaux du plus petit village de pro-  
vince, auxquels il appartiendra, de par le jeu  
de la Constitution française, de choisir à  
leur tour ces sénateurs, qui constituent la  
vieille garde des préjugés antiféministes... Ces  
enceintes tabou, dont l'accès leur est encore  
interdit par une porte, celle par laquelle on  
pensait généralement qu'elles y entreraient com-  
me leurs sœurs d'autres pays, elles y péné-  
trant la tête haute par l'autre porte, celle du  
gouvernement. Et ces députés et ces sénateurs  
parmi lesquels elles ne peuvent encore siéger,  
viendront les questionner, les interpeller sur  
leur activité gouvernementale, et elles leur ré-  
pondront, les renseigneront, les rassureront ou  
les combatteront... Non, vraiment, tout cela  
n'est-il pas le renversement de tout ce que  
nous avons vu jusqu'ici? car lesquels des pays  
où les femmes votent, parfois depuis de  
très longues années, connaissent des femmes  
membres de gouvernement? La Grande-Bre-  
tagne en a eu trois, si nos souvenirs sont  
exactes, la Finlande une, les Etats-Unis s'hon-  
norent à juste titre de la présence de Miss  
Perkins à la tête du Département du Travail,  
et c'est tout, sauf flectissement de notre mé-  
moire suffragiste. Alors?...  
Alors, par un revirement naturel de l'opini-  
on, nous avons entendu dire de divers côtés



Cliché Mouvement Féministe

M<sup>me</sup> Irène JOLIOT-CURIE

Sous-secrétaire d'Etat aux recherches scientifiques

que ce n'était plus la peine de lutter avec tant  
d'acharnement pour le droit de vote des fem-  
mes, puisqu'il n'aboutissait à aucun résultat;  
et que la tactique suivie par les féministes de  
France de pénétrer aux postes de commande,  
dans les Conseils municipaux d'abord comme  
conseillères municipales privées, au gouverne-  
ment ensuite comme sous-secrétaires d'Etat,  
allait permettre bien plus rapidement aux  
femmes de réaliser les revendications que nous  
formulons depuis si longtemps. « L'accès à la  
vie publique par en haut, et non par en bas »,  
selon le mot que l'on prête à M. Léon Blum.  
Quelle que soit la reconnaissance que les  
suffragistes de tous pays, indépendamment  
de leurs opinions politiques, puissent éprou-  
ver pour l'actuel « Premier » français, et pour  
son geste historique envers les femmes, nous  
ne croyons pas cependant que la soit le but à  
atteindre, car, désignées pour faire partie d'un  
gouvernement, ces femmes sont liées à la for-  
tune de ce même gouvernement, et peuvent  
être balayées en même temps que lui. Il est  
vrai qu'une amie suffragiste parisienne, ve-  
nue à Genève la semaine dernière, nous a  
assuré que le retour en arrière était impossible  
maintenant, que le gain acquis sous le cabinet  
Léon Blum serait maintenu sous d'autres mi-  
nistères, parce qu'aucun d'entre eux n'oserait  
plus exclure les femmes; il n'en reste pas  
moins qu'il ne s'agit pas là d'un droit consti-  
tutionnellement reconnu et par conséquent im-  
prescriptible, mais d'un précédent que l'on  
crée, d'une tradition que l'on s'efforce d'éta-  
blir... Et puis, ce sont trois femmes seule-  
ment auxquelles l'on vient de donner la possi-  
bilité de représenter les intérêts des femmes  
par leur activité ministérielle, trois femmes  
de haute valeur morale et intellectuelle, cer-  
tes, mais trois seulement, en regard de centaines  
de millions de citoyennes françaises?...

Et c'est pourquoi, de toute la force de nos  
convictions démocratiques, nous sommes op-  
posées à la conclusion que certaines vou-  
draient tirer de ces récents événements fémi-  
nistes.

(La fin en 3<sup>me</sup> page.)

E. Gd.

## Les trois femmes sous-secrétaires d'Etat en France

On sait que M. Léon Blum a donné à son  
cabinet une organisation nouvelle, en instituant,  
dans chaque ministère, des sous-secrétaires d'Et-  
at entre lesquels se répartissent les différentes  
charges, qui, auparavant, incombait au seul  
ministre, et risquait souvent, de ce fait, de res-

Nous regrettons de n'avoir  
pu nous procurer en temps  
utile une bonne photogra-  
phie de M<sup>me</sup> Suzanne  
Lacorre, la troisième femme  
sous-secrétaire d'Etat pour  
pouvoir également la pré-  
senter à nos lecteurs (Réd.)



Cliché Jus Suffragii

M<sup>me</sup> Cécile-Léon BRUNSCHVICG

Sous-secrétaire d'Etat à l'éducation nationale

ter en souffrance. C'est à ces fonctions que trois  
femmes ont été appelées, soit notre amie, M<sup>me</sup>  
Brunschvicg, comme sous-secrétaire d'Etat à l'édu-  
cation nationale, et M<sup>me</sup> Irène Joliot-Curie, comme  
sous-secrétaire d'Etat à la recherche scientifique,  
toutes deux dans le même ministère; alors qu'à  
M<sup>me</sup> Suzanne Lacorre ont été confiées les fonc-  
tions de sous-secrétaire d'Etat à la protection de  
l'enfance dans le ministère de la Santé pu-  
blique.

Nous ne pensons pas avoir besoin de présenter  
M<sup>me</sup> Brunschvicg à un public de lecteurs fémi-  
nistes de Suisse romande. Fréquemment, en effet,  
ces derniers ont eu l'occasion de la rencontrer,  
soit à Genève, où elle vient souvent, soit dans  
des Congrès féministes internationaux. Présidente  
de l'Union française pour le Suffrage, M<sup>me</sup>  
Brunschvicg travaille depuis longtemps en étroite  
collaboration avec celles qui, à travers le monde,  
défendent les droits de la femme, et on l'a vue  
de la sorte aussi bien à Rome, à Berlin, à  
Vienne, ou à Istanbul, qu'à Paris, où son ac-  
cueillant maison du quartier du Trocadéro est  
un vrai home pour tant d'entre nous qui s'y ren-  
dent comme chez elles. Mais ceux de nos lec-  
teurs qui ne peuvent voyager la connaissent bien  
aussi comme rédactrice en chef de ce remar-  
quable hebdomadaire, *La Française*, l'un des meil-  
leurs à coup sûr de nos journaux féministes, à  
l'exemple duquel notre *Mouvement* doit beau-  
coup, et dont elle a assumé la direction depuis  
bien des années, avec une rare maîtrise, en lui  
consacrant aussi bien un don inné de journaliste,  
que son talent d'organisation et ses convictions  
féministes, sociales, et pacifistes.

Car, et cela est intéressant à signaler à ceux  
qui croient que les féministes ne sont que des  
politiciennes, c'est par l'action sociale que M<sup>me</sup>  
Brunschvicg est venue au suffrage féminin; et  
chose encore à signaler à ceux qui craignent chez  
nous que le suffrage ne détruise la famille, c'est  
grâce à l'influence de son mari que notre cause  
l'a gagnée comme adepte. C'est, en effet, l'émi-  
nent professeur à la Sorbonne, le célèbre philo-  
sophe commentateur de Pascal qu'est M. Léon  
Brunschvicg, qui a attiré l'attention de sa femme  
sur le fait que les ouvrières qu'elle s'efforçait  
d'organiser pour améliorer leurs conditions de  
travail ne constituaient que des zéros politiques  
devant le législateur, et ne pouvaient par consé-  
quent rien attendre de lui, et c'est sur la base de  
cette conviction devenue personnelle et profonde  
que M<sup>me</sup> Brunschvicg a réalisé l'œuvre immense  
d'organiser le mouvement suffragiste tel que le  
comprend l'Union française. Secrétaire générale  
de temps de la présidence de la toujours regret-  
tée M<sup>me</sup> de Witt-Schlumberger, puis présidente  
à la mort de celle-ci, elle a couvert le pays d'un  
réseau serré de groupes suffragistes, réunis en  
Fédérations régionales, sachant partout éveiller

l'intérêt et susciter le concours d'une pléiade de  
femmes de valeur, qui, jusque dans les petites  
villes, ont transformé l'opinion publique. Il suffit  
de comparer le mouvement suffragiste dans la  
province française avec ce qu'il était il y a douze  
ou quinze ans pour se rendre compte du labeur  
incessant accompli par notre amie en même temps  
que de son don hors ligne d'organisation.

Mais cette activité suffragiste intense n'a pas  
fait oublier à M<sup>me</sup> Brunschvicg ses préoccupations  
sociales du début de sa carrière, et les problèmes  
du travail féminin notamment n'ont pas cessé  
d'absorber une partie de son temps. Faut-il rap-  
peler ici que c'est à elle que l'on doit en France  
la création de cette nouvelle carrière féminine,  
celle de la surintendante d'usine? et l'ouver-  
ture de cette Ecole de surintendantes, qui spé-  
cialise dans cette direction les travailleuses so-  
ciales? que, dans de nombreuses Commissions et  
Comités nationaux et internationaux elle a dé-  
fendu avec ardeur le droit au travail de la femme  
mariée, et que, ayant toujours travaillé à établir  
le contact indispensable avec les organisations  
ouvrières, elle a réussi, bien mieux que les parti-  
sans de l'*Open Door* et autres groupements ana-  
logues en d'autres pays, à faire respecter ce  
droit en France? Partisan convaincu de l'entente  
internationale et de la Société des Nations, elle  
fut l'une des fondatrices de l'Association féminine  
française qui soutient l'Institut de Genève (si  
bien même que c'est à Glasgow, au Congrès inter-  
national de l'Union des Associations pour la S. d. N.  
qu'est allé la chercher le télégramme lui  
annonçant sa nomination); mère de famille de  
trois enfants, et déjà grand-mère d'une fillette,  
elle connaît par expérience les problèmes actuels  
de l'éducation. Amie franche, loyale, au cœur  
large, que n'effleure jamais ni jalousie ni mes-  
quinerie, travailleuse acharnée et consciencieuse,  
nature pratique et de jugement sûr et modéré,  
la première sous-secrétaire d'Etat à l'éducation  
nationale va apporter à la chose publique tout  
un ensemble de compétences la qualifiant admi-  
rablement pour la tâche considérable qui va être la  
sienn.

Tâche considérable en effet, car voici les attri-  
butions que lui attribue le décret récemment signé  
par le président de la République:

1. Les questions concernant l'hygiène scolaire  
et la vie sociale de l'enfant.
2. Les questions relatives à l'orientation profes-  
sionnelle des jeunes filles, ainsi que leur  
préparation et leur accès aux fonctions pu-  
bliques.
3. Les questions d'entraide et de solidarité  
sociale intéressant la femme et la jeune  
fille.
4. La liaison avec les ministères intéressés aux  
problèmes ci-dessus, notamment avec le  
ministère de la santé publique.
5. Les questions que le ministre renverra à  
son examen.